

DECRET N° 90-266 du 28 Septembre 1990

portant nomination de Monsieur Hubert Sylvestre DEGUENON en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République de Cuba.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-185 du 20 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs susénumérés ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Septembre 1990

D E C R E T :

Article 1er. - Monsieur Hubert Sylvestre DEGUENON est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près de la République de Cuba avec résidence à la HAVANE.

Article 2. - Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur DEGUENON bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 susvisé.

.../...

Article 3. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 28 Septembre 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Nathieu KENEKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

pour le Ministre des Finances absent, le
Ministre de l'Industrie, de l'Energie et
des Entreprises Publiques chargé de l'intérim,

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,

Théophile NATA

Faticou ADEKOUNTE

Ampliatioms : PR 6 SGG 4 PM 4 MCR 3 CPC 1 MF-MAEC 8 AMB-BENIN-HAVANE 2
INTERESSE 2 DPE/MTAS-DB-DSDV-DI-DCOF 5 DLC-DPE-INSAE-BCP 4 Autres M
Ministères 14 DCCT-GUONB 2 IGE 1 BN-DAN 1 JORB 1.